



Cofinancé par l'Union européenne



**Achat du logiciel Sage 100 pour le Projet « Appui à la Sécurité Alimentaire et la Résilience au Changement climatique » (PASARC) dans le Brakna sud.**

**Dossier d'appel d'offres Marché de fournitures**

**Référence : PI 190013**

**Maître d'ouvrage : Caritas Mauritanie**

**Date limite de remise des offres : 16 octobre 2023**

**Achat du logiciel Sage 100 pour le Projet « Appui à la Sécurité Alimentaire et la Résilience au Changement climatique, Référence PI 190013**

**Instructions aux soumissionnaires**

**REFERENCE DE PUBLICATION : PI 190013**

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de prestataire, auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte ; toute réserve pourra donner lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des contrats dans le cadre du présent appel d'offres.

**Description générale :** Caritas Mauritanie cherche à remplacer ses anciens logiciels « Ciel Compta et Ciel Paie » devenus aujourd'hui obsolètes.

La mise en place des nouveaux logiciels « Sage 100 » permettra à Caritas de renforcer sa gestion à travers un logiciel plus performant.

**Spécification de la demande de Caritas**

La demande de Caritas porte sur :

- Le logiciel Sage 100 Compta : en réseau pour sept (07) utilisateurs ; intégrer au moins les options analytique et budgétaire.
- Le logiciel Sage 100 Paie
- Les droits annuels (12 mois) pour les deux logiciels
- L'installation et le paramétrage des deux logiciels : Caritas souhaite avoir le plus de champs pour permettre la saisie comptable de certaines informations supplémentaires demandées par les partenaires comme « la ligne budgétaire du partenaire, l'émetteur de la PJ, le numéro de la facture etc. »
- La formation de sept (07) personnes sur le logiciel Sage 100 Compta
- La formation de quatre (04) personnes sur le logiciel Sage 100 Paie

**Le produit doit être d'origine. Les copies ne sont pas acceptées.**

- 1 Respect des critères d'éligibilité** liés aux procédures de passations de marchés applicables par les bénéficiaires de subventions dans le cadre des actions extérieures de la Communauté européenne. (Conditions décrites dans les instructions aux soumissionnaires).
- 2 Proposition technique de l'offre**

Les candidats sont tenus de présenter une proposition technique contenant les informations énumérées aux alinéas (a) à (d) ci-dessous :

- a- Un descriptif des produits proposés
- b- La composition de l'équipe de formation
- c- Des estimations du temps de formation
- d- Des Curriculum Vitae signés pour le personnel proposé pour l'installation, le paramétrage et la formation du personnel Caritas.

NB : Caritas est ouverte à toute proposition visant à améliorer les spécifications techniques ci-dessus mentionnées.

### **3 Offre financière :**

La proposition financière énumère tous les coûts, sans exception, afférents à la mission.

NB :

- Caritas est ouverte à toute proposition financière additionnelle liée à une amélioration des spécifications techniques ci-dessus mentionnées.
- Les propositions financières sont énumérées en HT (Hors Taxe).

- 4 Délai de livraison** : précisez la durée nécessaire pour l'achat des logiciels, leur installation, paramétrage et la formation du personnel.
- 5 Offre financière** : Faire deux propositions financières en distinguant Sage 100 Compta et Sage 100 Paie. Une proposition financière additionnelle est permise si elle est jugée pertinente.

### **6 Devise**

- 6.1 Les offres devront être libellées en MRU (Ouguiya). La devise de l'offre sera celle du contrat et du paiement.

### **7 Période de validité**

- 7.1 Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 60 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

### **8 Langue des offres**

- 8.1 Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure qui est le français.

## 9 Présentation des offres

- 9.1 Les offres doivent être reçues avant la date limite précisée. Elles doivent comporter tous les documents spécifiés aux points précédents des présentes instructions et être envoyées ou déposées à l'adresse suivante :

Caritas Mauritanie,

ILôt L, NOT MD L N°109, Tevragh Zéina, Nouakchott

BP 515 Nouakchott

Tél : +222 45 25 65 60 / 45 25 15 41

« Derrière la résidence de l'Ambassadeur de Palestine, sur l'axe télévision vers le Ministère des Affaires Etrangères, devant Dare Tata »

- 9.2 Toutes les offres doivent parvenir à l'adresse indiquée au point 9.1 ci-dessus au **plus tard le lundi 16 octobre 2023 à 16h00**.

- 9.3 Toutes les offres, y compris les annexes, ainsi que toutes pièces justificatives doivent être présentées sous enveloppe scellée comportant uniquement :

**Caritas Mauritanie**

**ILôt L, NOT MD L N°109**

**BP : 515, Nouakchott**

**Appel d'offre IP 190013**

**A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres**

**« Nom du soumissionnaire »**

Les offres techniques et financières doivent être placées dans une seule enveloppe scellée.

## 10 Contenu des offres

Toutes les offres présentées doivent être conformes aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comprendre notamment :

### 10.1 Dossier de soumission

Le dossier de soumission doit comprendre :

- Un certificat d'inscription au registre de commerce
- Une attestation d'enregistrement fiscal (NIF)
- Une Lettre de soumission
- La Preuve de l'originalité des produits Sage proposés
- Un bordereau des prix unitaires
- Un devis estimatif et quantitatif
- Une attestation de régularité CNSS
- Une attestation de régularité fiscale
- Un numéro de compte bancaire (RIB)
- Expérience du soumissionnaire (attestations)
- Une attestation de non-faillite

**10.2** Les candidats sont invités à mentionner leur adresse e-mail pour recevoir ensuite la publication des résultats

## 11 Taxes et autres charges

Le présent marché est exonéré des taxes d'importation, de la TVA et des droits de timbre et d'enregistrement.

## 12 Ouverture des offres

12.1. Les candidats ayant déposés leurs propositions sont invités, le mardi 17 octobre 2023 à 10h00, à l'ouverture des plis à la Direction de Caritas. Chaque candidat ou représentant de candidat présente son offre financière. En l'absence d'un candidat, son offre financière sera présentée par un membre de la commission de marchés de Caritas.

Un procès-verbal sera rédigé par la commission et sera disponible sur demande.

12.2. Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres ou visant à obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou à influencer le pouvoir adjudicateur dans sa décision relative à l'attribution du marché entraîne le rejet immédiat de son offre.

## 13 Évaluation des offres

### 13.1. Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux principales prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est jugée conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions de modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction importante.

### 13.2. Évaluation technique et financière des offres

#### Les formules de calculs

- **Formule de calcul de la note financière:**

La formule utilisée pour établir les notes financières est la suivante:

Soit  $S_f = 100 \times F_m / F$

Sf: le score financier;

Fm: la proposition financière la moins disante

et F le montant de la proposition financière considérée.

Les poids respectifs attribués aux Propositions techniques (T) et financières (P) sont:

T = 70

Et P = 30

T+P = 100

- **Formule de calcul de la note globale**

$S = S_t \times T\% + S_f \times P\%$

St: note technique

Sf: note financière

Le candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée sera retenu.

### **13.3. Négociation :**

Dans l'hypothèse où les offres sont au-delà du budget disponible, Caritas se réserve le droit d'entrer en négociation avec les candidats, suivant l'ordre du classement, pour conclure un accord.

### **13.4. Publication des résultats**

Après les travaux d'examen, la commission publie les résultats. Un message est adressé à tous les soumissionnaires pour les informer du choix et des motivations de la commission des marchés de Caritas.

## **14 Signature du contrat et garantie de bonne exécution**

14.1. L'attributaire est informé que son offre a été retenue. Il lui sera demandé de produire immédiatement les éléments suivants (s'ils ne sont pas à jour) :

- Quitus fiscal ;
- Attestation de régularité signée de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Attestation NIF ;
- Relevé d'identité bancaire pour le règlement.

14.2. Une proposition de contrat est soumise au(x) fournisseur(s) retenu(s). Si les éléments demandés ne sont pas réunis, le contrat ne sera pas proposé, et le marché sera attribué au fournisseur ayant obtenu la 2<sup>ème</sup> meilleure note, et ainsi de suite.

14.3. Dans un délai de 3 jours après la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et renvoyer le contrat au pouvoir adjudicateur. Dès signature, l'attributaire devient le titulaire du contrat et le contrat entre en vigueur.

14.4. Après règlement le fournisseur produit une facture acquittée.

## **15 Annulation de la procédure d'appel d'offres**

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires doivent être avertis de l'annulation par le pouvoir adjudicateur. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants :

- lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse ;
- lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible la mise en œuvre normale du projet ;
- lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles et les négociations n'ont pas été concluantes ;

## Formulaire de soumission

- lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale ;
- L'adjudication n'est pas conforme au principe de bonne gestion financière.

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, incluant sans restriction des dommages-intérêts pour manque à gagner, liés à l'annulation d'un appel d'offres, quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

### **16 Clause suspensive**

L'attribution du marché est conditionnée par la disponibilité des fonds et la signature du contrat de subvention entre le pouvoir adjudicateur et le bailleur du projet.